

BULLETIN FÉDÉRAL

Fédération

SANTÉ
ACTION SOCIALE



Infos actualités fédérales
sur site Internet : www.sante.cgt.fr
E-mail : com@sante.cgt.fr

NUMÉRO 2018/ 05
Lundi 5 mars 2018

Faisons du mois de Mars le printemps des luttes !

Avec **LE 8 MARS** : journée internationale de lutte pour les droits des femmes : débrayages et mobilisations.

LE 15 MARS pour les retraité.e.s et les EHPAD : tenues d'assemblées générales et mobilisations dans tous les établissements et secteur d'activité.

LE 22 MARS en préparant le mouvement de grève et de manifestation des agents des 3 versants de la Fonction publique rejoint par les cheminots, et de nombreux salariés des secteurs publics et privés.

Les organisations syndicales dénoncent entre autres :

- Un recours accru aux contractuel.le.s
- La prime au mérite
- Le plan de départ volontaire...

L'intersyndicale CFTC, CFE-CGC, CGT, FAFP, FO, FSU et Solidaires revendique également :

- L'augmentation de la valeur du point d'indice.
- L'arrêt des suppressions d'emplois et les créations d'emplois statutaires.
- Des mesures concrètes pour l'égalité professionnelle.
- L'abrogation du jour de carence...

SOMMAIRE

- ✓ Les fonctionnaires ne sont pas des privilégié.e.s ! p.2
- ✓ Tract CGT Fonction publique : le 22 mars, défendons toutes et tous la Fonction publique p.3-4



N° 2018/05 - 5 mars 2018

Fédération Santé
Action Sociale

263, rue de Paris - case 538 -
93515 Montreuil CEDEX

Directrice de Publication :
Amélie VASSIVIÈRE

Imprimé par nos soins
Périodicité : bimensuelle

N° commission paritaire : 0919 5 06 134



Toutes et tous dans l'action !
Mobilisons-nous
les 8, 15 et 22 mars 2018.

Les fonctionnaires ne sont pas des privilégié.e.s !



C'est dans un cadre unitaire large que les organisations représentatives appellent à la grève et à la manifestation pour la défense des fonctionnaires.

Les annonces du gouvernement en matière de devenir des agents et de moyens pour assurer les missions de service public reflètent l'austérité pour certain-e-s et les dividendes pour d'autres.

Les moyens de l'hôpital public (à hauteur d'1,400 Millions d'€ = 31 500 postes supprimés) sont sacrifiés sur l'autel de l'austérité budgétaire.

Le patient et l'usager ne sont plus au centre des problématiques mais sont le facteur de modulation de la ressource financière.

La baisse des tarifs de 1.2 % à l'hôpital et de 0.9 % pour les cliniques augure une baisse de revenus et donc d'effectifs à la hauteur de ce que nous avons dénoncé depuis plusieurs mois.

La publication de l'arrêté permettant le licenciement des fonctionnaires (qui interviendra ces prochains jours) laisse peu de doutes sur l'avenir de nos établissements et de leurs agents. Les plans sociaux seront la norme et le licenciement l'issue aux fermetures d'établissements et aux suppressions de postes.

La CGT appelle ce 22 mars 2018 l'ensemble des salarié-e-s et des agent-e-s à la grève et la manifestation partout dans le pays.

POUR :

- L'augmentation du pouvoir d'achat, qui passe nécessairement par une revalorisation urgente de la valeur du point d'indice dans la Fonction publique et dans les conventions collectives,
- La défense des missions publiques, du Statut général des fonctionnaires et des statuts particuliers ainsi que l'amélioration des conventions collectives,
- La suppression du jour de carence pour la Fonction publique,
- Des créations d'emplois à la hauteur des besoins et un nouveau plan spécifique de titularisation et de la diminution de la précarité des agent.e.s et salarié.e.s de notre secteur,
- De véritables améliorations de carrière pour tous
- La sortie des politiques d'austérité : retrait de la loi de financement de la Sécurité Sociale 2018 et des moyens de financement pour les services publics dont le secteur sanitaire et social a besoin,
- Des services publics de pleine compétence et de proximité implantés sur l'ensemble du territoire y compris en Outre-mer,
- Une protection sociale et une Sécurité Sociale de haut niveau pour toutes et tous, avec y compris des droits nouveaux comme la prise en charge de la perte d'autonomie,
- Une loi d'organisation du système de santé qui abroge les lois HPST et de Modernisation du système de santé et l'arrêt de la mise en place des GHT,
- Le retrait de la loi travail XXL et des ordonnances Macron,
- L'amélioration des conventions collectives et le maintien de la hiérarchie des normes,
- Une réelle égalité professionnelle entre les femmes et les hommes,
- Les créations d'emplois nécessaires, des embauches en CDI, la titularisation des précaires dans la Fonction publique,
- Une meilleure reconnaissance de la catégorie active dans le public et de la pénibilité dans le privé,
- L'amélioration des conditions de travail,
- Le renforcement du Statut Général et des statuts particuliers,
- L'amélioration des carrières et une meilleure reconnaissance des qualifications,
- L'amélioration des droits à la retraite,
- La revalorisation des retraites et des pensions,
- De nouveaux droits sociaux pour les retraité.e.s,
- La réduction du temps de travail hebdomadaire à 32 heures de jour et 30 heures de nuit,
- La fin des sanctions contre les militants syndicaux,
- La suppression de tous les Ordres professionnels.



TOUTES ET TOUS DANS LA RUE LE 22 MARS pour des services publics et des emplois statutaires en réponse aux besoins de la population !



Le 10 octobre 2017, à l'appel de toutes les organisations syndicales, des centaines de milliers d'agent-e-s de la Fonction publique faisaient grève et manifestaient pour des augmentations salariales et le dégel du point d'indice, des créations d'emplois dans les nombreux services frappés par le sous-effectif et le non-rétablissement du jour de carence.

Dans les jours et les semaines qui ont suivi, les seules réponses du président de la République, du Premier ministre et du ministre en charge de la Fonction publique ont été le maintien de toutes leurs décisions porteuses de lourdes régressions et la poursuite, à la hussarde, de « CAP 2022 », entreprise de démantèlement des services publics.

UN PEU PARTOUT, DES LUTTES LÉGITIMES

Mais, ces politiques destructrices, tant pour les agents que pour les missions publiques, passent mal.

Dans de nombreux secteurs, des mouvements font irruption, se développent, s'inscrivent dans la durée.

C'est notamment le cas dans l'Éducation nationale, dans les EHPAD, chez les personnels surveillant-e-s de prison, dans la filière sociale, chez les conseiller-ère-s d'insertion et probation, à l'Office national des forêts, dans de nombreux hôpitaux et collectivités territoriales, ...

Partout, les mêmes exigences légitimes sont mises en avant: la véritable reconnaissance des missions publiques essentielles, une meilleure prise en compte des qualifications, des revalorisations salariales, les effectifs et les moyens pour un service public de qualité, l'amélioration des conditions de travail.

Ces luttes, par ce qu'elles expriment, s'opposent frontalement aux politiques libérales et austéritaires actuellement mises en œuvre.

LES ANNONCES DU 1^{er} FÉVRIER: UNE PROFONDE ET DANGEREUSE AGGRAVATION

Sourd aux justes revendications portées unitairement le plus souvent, le gouvernement choisit de franchir un nouveau cap le 1^{er} février dernier.

En préconisant **un plan de départ volontaire** pour accompagner les abandons de missions et les nouvelles suppressions d'emplois envisagées, **le recours accru au non-titulariat et à la précarité**, l'extension du **salaires au mérite** et donc de la rémunération accessoire et discriminante, **la diminution des instances de représentation du personnel**, c'est à une nouvelle attaque d'une très grande violence à laquelle se livrent Edouard Philippe et Gérard Darmanin.

Si le fond, d'une extrême gravité, ne saurait être occulté par la forme, cette dernière est quand même révélatrice des méthodes gouvernementales. En effet, sur des sujets aussi importants, les organisations syndicales n'avaient même pas eu en amont le début du commencement d'une information!

Parler ensuite d'une concertation qui va s'ouvrir et prendre le temps des échanges semble au minimum un peu surréaliste...

D'autant que, lors de la rencontre bilatérale du 12 février entre la CGT et Olivier Dussopt, ce dernier a confirmé la volonté du gouvernement d'engager de profonds reculs dès 2019 :

- Suppression des CHSCT (par fusion avec les CT);
- Remise en cause du caractère national des CAP dans la Fonction publique de l'État et restriction de leurs prorogatives dans les trois versants;
- Identification de métiers pour lesquels le recrutement de titulaires ne serait plus la règle;
- Développement de la part individuelle de la rémunération...

ÉLEVER LE RAPPORT DE FORCE LE 22 MARS POUR FAIRE CHANGER LE CAP DU GOUVERNEMENT!

Si des doutes pouvaient subsister chez certaines et certains, ils n'ont plus lieu d'être!

Le président de la République, le Premier ministre et le gouvernement portent un projet de casse de la Fonction publique, des valeurs progressistes qu'elle porte et, à rebours de leurs déclarations de façade, ont choisi la voie de la confrontation.

L'heure n'est donc plus à d'éventuelles hésitations mais bien à l'action.

C'est pourquoi, la CGT Fonction publique se félicite de l'appel unitaire très large à la grève et aux manifestations le 22 mars, initiative pour laquelle elle a beaucoup milité.

Elle appelle d'ores et déjà à s'emparer massivement de cette journée d'action que, pour sa part, notre organisation inscrit résolument dans un processus de mobilisation.

Parce que la Fonction publique est notre bien commun et qu'un grand nombre des revendications mises en avant dans les trois versants de la Fonction publique partent d'un même constat et poursuivent les mêmes buts, la CGT Fonction publique appelle également à la convergence de toutes les luttes ce 22 mars.

POUR

- ✓ Une négociation salariale immédiate pour le dégel de la valeur du point d'indice, le rattrapage des pertes subies et l'augmentation du pouvoir d'achat;
- ✓ L'arrêt des suppressions d'emplois et les créations d'emplois statutaires dans les nombreux services qui en ont besoin et non un plan destiné à accompagner de nouvelles et massives suppressions;
- ✓ Un nouveau plan de titularisation des contractuel·le·s, de nouvelles mesures pour combattre la précarité et non pour favoriser son extension comme le préconise le gouvernement;
- ✓ Des dispositions exigeantes pour faire respecter l'égalité professionnelle;
- ✓ L'abrogation du jour de carence;
- ✓ L'abrogation de l'article 93 du Statut de la FPH qui permet de licencier un fonctionnaire hospitalier;
- ✓ La défense et la pérennisation du système de retraite par répartition et des régimes particuliers ainsi que l'amélioration de la reconnaissance de la catégorie active et de la pénibilité.

***Ce qui impose une rupture radicale
avec les politiques d'austérité***

**TOUTES ET TOUS
EN GRÈVE ET
EN MANIFESTATIONS
LE 22 MARS 2018**